

COMMUNIQUE
DE PRESSE

Laurence ALLEFRESDE et Laurent UGHETTO, Conseillers Départementaux, communiquent les décisions votées en faveur du canton de VALLON PONT D'ARC lors de la Commission Permanente du 6 mars 2017 :

380 € correspondant à la prise en charge du transport de 63 élèves du collège La Ségalière à Largentière, pour le forum des métiers et des formations organisé le 6 avril prochain. Cette somme sera affectée à la structure organisatrice représentée par le lycée Olivier de Serres à Aubenas.

300 € alloués au collège St Joseph à Ruoms, pour la prise en charge du transport de 39 élèves au « Mondial des Métiers » le 2 février à Lyon.

63 000 € alloués à l'association Le Mat à Balazuc, pour la mise en œuvre de ses projets innovants en faveur de la jeunesse (dispositif AJIR).

86 € attribués à la crèche Les Pitchounes à Largentière, au titre du règlement d'aide aux frais de garde d'enfants de moins de 6 ans.

25 000 € affectés à la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche, pour la mise en place d'un programme de protection et de valorisation des espaces agricoles naturels et périurbains sur le département de l'Ardèche.

2 260 € répartis au titre de l'appel à projets « visites sensibles ENS 2017 », en faveur de 6 bénéficiaires pour leurs animations sur des sites des Espaces Naturels Sensibles.

50 000 € versés à la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche au titre de l'appel à projets « Ardèche Tourisme Horizon 2016 », pour la création de l'arbre culturel connecté dans les villages de caractère du territoire Pont d'Arc Ardèche.

138 630 € alloués à la commune de Laurac en Vivarais pour la réalisation de l'aménagement de la traverse d'agglomération sur la route départementale 212.

15 000 € affectés à la commune de Laurac en Vivarais pour le financement de travaux de mise en accessibilité du point d'arrêt de Laurac village, desservi par la ligne régulière départementale 13 (Aubenas-Les Vans-Alès), du réseau «Le Sept ».